Mers et océans : vecteurs de la mondialisation, entre appropriation, protection et liberté de circulation

Fiche méthode

(Géographie Tle · Thème 1 · Mers et océans : au cœur de la mondialisation)

La démarche de la composition et du schéma

1. J'analyse le sujet. Ex. « Mers et océans, vecteurs essentiels de la mondialisation » : « vecteurs » = support **et** moteur des flux (marchandises, énergie, données) ; échelle mondiale, depuis le conteneur (1956) ; le cas français est hors sujet.

2. Je pose une problématique. Ex. « Comment les mers et océans, devenus le support de l'essentiel des échanges, organisent-ils une mondialisation à la fois hiérarchisée et vulnérable ? »

3. Je construis trois parties, chacune appuyée sur des exemples datés et localisés. Ex. I. Les océans, support majeur des échanges ; II. Un réseau hiérarchisé de routes, de ports et d'acteurs ; III. Une mondialisation maritime vulnérable et contestée.

4. Je rédige l'introduction (accroche, définitions, problématique, plan) et la conclusion (réponse, ouverture sur la question suivante du programme).

5. Schéma ou croquis : une légende organisée en deux ou trois parties ; un figuré par phénomène (ponctuel pour un port, linéaire pour une route, de surface pour une façade ou une zone de tensions), des tailles qui hiérarchisent.

Le réflexe — un couple de notions aide à problématiser : flux / stocks, ouverture / fermeture, centre / périphérie, fluidité / vulnérabilité, appropriation / protection, échelle mondiale / échelle locale.

Cas 1 · Ouvrir sur la maritimisation

Réflexe — un chiffre daté, une définition, trois fonctions (flux, ressources, puissance).

Exemple. Une accroche chiffrée.

Plus de 12 milliards de tonnes chargées en 2023, contre 2,6 en 1970 : en volume, le commerce passe d'abord par la mer.

Attention — les pourcentages du commerce maritime sont en volume, pas en valeur.

Cas 2 · Présenter un passage stratégique

Réflexe — localisation, flux, crise datée, et ce que le passage rapporte.

Exemple. Bab el-Mandeb.

Entre Yémen et Djibouti, porte sud de la mer Rouge sur la route Asie-Europe ; attaques depuis novembre 2023.

Attention — un passage est une fragilité **et** une ressource pour ses riverains.

Cas 3 · Hiérarchiser ports et façades

Réflexe — trafic en EVP, année, fonction, façade, rang mondial.

Exemple. Tanger Med.

Hub ouvert en 2007 face à Gibraltar : son trafic vient du transbordement, pas de son arrière-pays.

Attention — ne pas comparer un port en EVP avec un autre en tonnes.

Cas 4 · Situer un espace maritime

Réflexe — distance en milles et en km, droits de l'État, ce qu'il ne peut pas empêcher.

Exemple. Un navire à 100 km des côtes.

100 ÷ 1,852 ≈ 54 milles : il est dans la ZEE ; il navigue librement, mais il ne peut ni pêcher ni forer sans accord.

Attention — ZEE = droits sur les ressources, pas souveraineté.

Cas 5 · Analyser un foyer de tensions

Réflexe — acteurs, enjeu, fait daté, réponse du droit.

Exemple. La mer de Chine méridionale.

La Chine face aux autres États riverains ; une route et des ressources ; des îles artificielles depuis 2013-2014 ; un tribunal arbitral que Pékin récuse.

Attention — la sentence ne tranche pas la souveraineté sur les îles.

Cas 6 · Articuler protéger et circuler

Réflexe — s'approprier, protéger, circuler : trois logiques qui se heurtent.

Exemple. Une même mer, trois logiques.

Une ZEE exploitée par l'État côtier, une route ouverte à tous, des écosystèmes à préserver : seule une règle commune les concilie.

Attention — la haute mer n'est pas « sans loi ».

Les pièges

- Confondre ZEE et territoire : dans sa ZEE, l'État a des droits sur les ressources, il ne peut pas y interdire la navigation.
- Oublier l'Asie : une copie qui cite Rotterdam avant Shanghai et Singapour décrit le monde des années 1990.
- Présenter les détroits comme de simples faiblesses : ils sont aussi des ressources pour leurs riverains.
- Oublier les flux immatériels : les câbles sous-marins font partie de la mondialisation maritime.
- Écrire que la haute mer est « sans loi » : convention de 1982, règles de l'OMI, accord BBNJ.
- Mélanger milles et kilomètres : 1 mille marin = 1 852 m.
- Déborder sur le cas français : la question « La France : une puissance maritime ? » est traitée à part.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).